

DECRET N° 82/131 du 24/5/1982  
portant nomination de Mr. M'BOUNI Henri,  
Attaché des SAF, en qualité de Directeur  
Commercial à l'Office Congolais des Maté-  
riaux de Construction (O.C.M.C.).  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'arti-  
cle 47 de la Constitution ;  
Vu le Décret 75/471 du 29 Octobre 1975 portant création de l'Office  
Congolais des Matériaux de Construction ;  
Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n°81/016 du 25 Janvier 1981 au décret 80/644 du  
28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement ;  
Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur M'BOUNI Henri, Attaché des SAF, est nommé Directeur  
Commercial de l'Office Congolais des Matériaux de Construction (O.C.M.C.).

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par  
l'Office Congolais des Matériaux de Construction qui est en outre redevable  
envers le Trésor Public de la Contribution patronale à la constitution de  
sa pension de retraite.

Article 3. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

.../...

Article 4. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 Mai 1962

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Le Ministre du Commerce,

ELENGA-NGAPORO.-

Le Ministre des Finances,

ITIHI OSSETOUMBA-JYKOUNZOU.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MATSIONA.-